

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2021

---

**GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 184

présenté par

Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, Mme Houplain, M. Meizonnet et Mme Pujol

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article fait rentrer dans le droit commune la gestion des données collectées par les traitements « Contact covid » et « SI-DEP » lequel permet une conservation pouvant aller jusqu'à vingt ans alors qu'au départ la conservation de ces données n'étaient seulement prévue que pour la seule gestion de l'épidémie de Coivid-19.

De plus ces données ne sont pas anonymisées seulement pseudonymisées.